



## Règlement du raid CapOnord 2025

Ce règlement peut être modifié jusqu'au dernier jour.

### Article 1 : Organisation

Le raid CapOnord 2025 est organisé par l'association CapOnord, Sports d'Orientation et le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives de l'Université du Littoral - Côte d'Opale.

### Article 2 : Généralités

Le raid CapOnord 2025 aura lieu le **samedi 17 mai 2025**.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de supprimer une épreuve pour des raisons de sécurité. Sur les domaines traversés (publics ou privés), les concurrents doivent respecter les ordres de priorités suivants :

- Le marcheur à pied est prioritaire par rapport au coureur à pied et au cycliste.
- Le coureur à pied est prioritaire par rapport au cycliste.
- Le cheval est prioritaire par rapport au cycliste.

Les concurrents n'ont à aucun moment priorité sur les routes et chemins. Le non-respect du règlement ou de l'éthique sportive entraînera la responsabilité exclusive du contrevenant et la disqualification immédiate de l'équipe.

### Article 3 : Équipes

Les équipes seront composées de 2 à 4 personnes au maximum selon la formule choisie. L'épreuve est ouverte aux équipes masculines, féminines et mixtes.

Le parcours s'effectuera avec une distance maximum de 50 m entre les équipiers et dans le strict respect du code de la route sous peine de disqualification. Les équipes partiront sur un même parcours mais les concurrents pourront se voir refuser l'accès à certaines épreuves au-delà d'une barrière horaire.

### Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur <http://www.engage-sports.com/raid-caponord-2025/> (clôture des inscriptions le 11/05/2025 à minuit).

L'épreuve est ouverte :

- Pour la formule Famille, à toute équipe constituée d'au moins un enfant âgé de 8 à 13 ans le jour de l'épreuve et d'une personne majeure dans la limite de quatre participants par équipe.
- Pour la formule Aventure, à toute équipe constituée de deux personnes ayant atteint l'âge de 14 ans le jour de l'épreuve.

Chaque participant mineur devra joindre au moment de l'inscription :

- ✓ Une autorisation parentale ;
- ✓ Une attestation d'inscription pour personne mineure (après avoir répondu au questionnaire de santé pour sportif mineur et après avoir lu les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport) **OU** un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique des activités de raid multisport en compétition **OU** la licence FFCO de l'année en cours.

Chaque participant majeur devra joindre au moment de l'inscription :

- ✓ Une attestation d'inscription pour personne majeure (après avoir répondu au questionnaire de santé pour sportif majeur et après avoir lu les 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport) **OU** un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique des activités de raid multisport en compétition **OU** la licence FFCO de l'année en cours.

Tous ces documents sont téléchargeables sur la page d'accueil du site d'engagement.

## Article 5 : Tarifs - Remboursements - Assurances

L'inscription comprend les ravitaillements liquides et solides, les dossards (ou prêt de chasubles), l'accès aux épreuves, l'assistance médicale, les différents documents de course (road-book, cartes, etc.), le prêt du doigt électronique (SPORTident) et la collation après l'épreuve.

La FFCO impose à tout non-licencié FFCO la souscription d'un PASS'DÉCOUVERTE COMPÉTITION, d'une valeur de 1,86 €, valable une journée et constituant une assurance responsabilité civile pour la durée de la manifestation.

Le montant de l'inscription (sans PASS'DÉCOUVERTE COMPÉTITION) est de :

	Jusqu'au 27/04/2025	A partir du 28/04/2025 et jusqu'au 11/05/2025
Formule Famille (équipe de 2)	20 € par équipe.	30 € par équipe.
Formule Famille (équipe de 3)	25 € par équipe.	35 € par équipe.
Formule Famille (équipe de 4)	30 € par équipe.	40 € par équipe.
Formule Aventure (équipe de 2)	30 € par équipe.	40 € par équipe.

Chaque inscription sera prise en compte dès validation du paiement sur le site d'engagement et dès réception des documents obligatoires.

Prévoir un chèque de caution de 50 euros pour le prêt du doigt électronique (SPORTident).

Après le paiement de votre inscription, tout désistement sera remboursé à hauteur de :

- 100 % (moins une retenue de 5 euros de traitement du dossier) jusqu'au 27/04/2025.
- 50 % (moins une retenue de 5 euros de traitement du dossier) jusqu'au 11/05/2025.
- Aucun remboursement à partir du 12/05/2025.

Les concurrents s'engagent sur le raid en toute connaissance de cause et dégagent par avance l'organisateur de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant l'épreuve. L'organisation n'est pas responsable du comportement des équipes enfreignant la législation du code de la route qui seront considérées hors course.

Seules les équipes dont le dossier sera complet et qui auront accepté le règlement pourront participer à l'épreuve. Les inscriptions complètes seront visibles sur le site d'engagement.

## Article 6 : Assistance

L'assistance pour une équipe lors de l'épreuve est interdite et entraînera la mise hors course de l'équipe.

## Article 7 : Matériel formule Famille

Les matériels utilisés par les concurrents devront impérativement être normalisés CE. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

Matériel obligatoire par personne : Un VTT/Gravel par concurrent – un casque (obligatoire sur les épreuves de VTT/Gravel et de Bike & Run) – un kit de réparation – une couverture de survie – des vêtements adaptés aux conditions climatiques.

Matériel obligatoire par équipe : un sifflet – un téléphone portable (fournir le numéro à l'organisateur) – un stylo.

Matériel conseillé par équipe : une boussole – un porte-carte – ravitaillement personnel (liquide et solide).

Absence de matériel : Toute équipe contrôlée en train de progresser sans le matériel obligatoire sera automatiquement disqualifiée. Il n'y a pas de matériel obligatoire sur les épreuves pédestres (Course d'orientation et Trail). Les dossards (ou les chasubles) devront être visibles tout au long de l'épreuve.

## Article 8 : Principe du raid

Le chronomètre sera déclenché en début de parcours et arrêté à la fin.

Chaque équipe doit pointer un maximum de balises dans le temps imparti sur l'ensemble de l'épreuve. Les sections devront parfois s'enchaîner à la manière définie par les organisateurs, et parfois s'enchaîner en fonction du choix des concurrents (voir feuille de route). Certaines sections pourront être "évités", soit parce que l'équipe le souhaite, soit parce que la barrière horaire de la section sera dépassée.

Sur chaque section, des balises sont à valider. Elles valent chacune un nombre de points dont la valeur sera indiquée sur la carte, le road-book de la section et sur la feuille de route. Les équipiers doivent se présenter ensemble à chaque balise. Lors des contrôles effectués, les équipes incomplètes ne pourront pas valider leur passage (sauf consignes particulières sur certaines épreuves). Les balises, matérialisées sur le terrain par des toiles bicolores (blanche et orange) sur piquets ou par des cônes jaunes, sont représentées par des ronds de couleurs sur les cartes.

Les équipes sont responsables de leur pointage, aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'oubli.

Il est interdit de monter à deux sur le VTT/Gravel pour les épreuves de Bike & Run.

Les GPS comportant des écrans de localisation sont interdits ainsi que les VTT/Gravel à assistance électrique.

Le temps de course maximum est de 2H30 pour la formule Famille et de 3H00 pour la formule Aventure. Si des équipes rentrent après l'horaire de fin, elles auront une pénalité de 10 points par minute de retard entamée. Pour la formule Aventure, c'est la puce du second temps qui sera retenue pour le classement (une puce par équipier).

L'organisateur pourra décider de raccourcir ou d'annuler certaines épreuves, en partie ou en totalité, dans les cas suivants :

- Dégradation des conditions météorologiques ;
- Mauvaises conditions de pratique liées à la dangerosité/dégradation du terrain ;
- Équipements défectueux ;
- Progression trop lente de certaines équipes ;
- Mise en danger de l'intégrité physique des concurrents.

## Article 9 : Lieux, Horaires, Classements et Récompenses

Lieu : l'accueil se fera à la salle du Noormeulen, rue du Comté de Flandre, 59760 Grande-Synthe.

Horaires : Formule Famille le 17 mai 2025

- Accueil de 12H30 à 14H00 ;
- Briefing à 14H15 ;
- Départ à 14H30.
- Arrivée à 17H00 (pas de classement en cas d'arrivée après 17H30).

Horaires : Formule Aventure le 17 mai 2025

- Accueil de 12H30 à 14H00 ;
- Briefing à 14H15 ;
- Départ à 14H30.
- Arrivée à 17H30 (pas de classement en cas d'arrivée après 18H00).

Les membres de l'équipe doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée. Le temps de changement de matériel fait partie intégrante du temps total. Les horaires peuvent être modifiés en fonction des conditions et des autorisations de dernières minutes.

Classement :

Le classement s'effectue au nombre de points et au temps en cas d'égalité de points. Le non-pointage des balises entraîne des pertes de points. Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au responsable de la GEC (Gestion Electronique de Course) dans la demi-heure suivant l'arrivée.

Récompenses :

Une cérémonie de remise des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve.

Formule Famille : les 3 meilleures équipes au scratch.

Formule Découverte : la 1<sup>ère</sup> équipe des catégories Femme/mixte/Homme.

## Article 10 : Abandon

En cas d'abandon de l'équipe ou d'un coéquipier, l'équipe devra en informer directement l'organisation.

En cas d'accident, prévenir les secours et l'organisation.

## Article 11 : Droit d'image

Par le simple fait de leur inscription, les concurrents autorisent l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectifications des données personnelles les concernant.

Par l'intermédiaire de l'organisation, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres organisations. Ceux qui ne le souhaitent pas, doivent le signaler par écrit en indiquant : nom, prénom, adresse, et si possible le numéro d'équipe.